

[Text]

Hon. Otto Lang (Minister of Justice and Attorney General of Canada): Thank you, Mr. Chairman. May I say on this other matter, that bill is I think being seen through the House by Mr. MacEachen rather than myself so I am glad not to have had to comment on whether there are any amendments, although I do not think there are, but it is his bill.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lang: Mr. Chairman, I have with me Mr. Don Thorson, the Deputy Minister; and Associate Deputy Ministers, Mr. Ollivier and Mr. Christie; and Assistant Deputy Ministers, Mr. Samuels, Mr. Ryan, Mr. Munro and Mr. LaForest. Mr. Chalmers is here, Mr. Donovan, and Mr. Cocks, the administrative and finance personnel.

I have a brief statement. The 1974-75 estimates consist of four programs: the Administration of Justice, Supreme and Federal Courts of Canada, the Tax Review Board and the Law Reform Commission. I propose to address the estimates in regard to the first three programs and I presume that you will want the Chairman of the Law Reform Commission, Mr. Justice Patrick Hartt, to appear before you in regard to the Law Reform Commission matters.

Over the past several years, there has been a rapid growth in the department brought about by greater government activities, litigation and particularly a continued rapid increase in narcotics prosecution cases. By the end of 1974-75, it is expected that 130 lawyers will be employed in the department's six regional offices located in Halifax, Montreal, Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver, and about 165 lawyers will be attached to the headquarters of 30 departments and agencies of the federal government.

• 2020

Also, over the past several years the department, in meeting its stated objectives, has been required to diversify its activities. Many of the social problems of the past have become the legal problems of the present and the department finds itself involved in many policy areas which have heretofore not contained a significant legal content. The increase in the grants and contributions of the department reflects the increased activity of the department in areas other than the traditional role of providing legal services to the Government of Canada, its departments and agencies, and to superintend the administration of justice in Canada in all matters not within provincial jurisdiction.

Federal-provincial agreements respecting legal aid in matters related to criminal law have been concluded with all the provinces except Saskatchewan. It is expected that an agreement will be signed with Saskatchewan within the next month or two. With regard to the Northwest Territories, there has been in existence for about two years a federal-territorial agreement providing for legal aid in both civil and criminal matters. Discussions are continuing in respect of an agreement with the Yukon Territory.

As I mentioned last year, under the agreements the federal government contributes to a province annually up to 50 cents per capita, but not more than 90 per cent of the provincial expenditures, to assist the province in providing legal aid to eligible persons in need of a lawyer's services. Legal aid is offered to persons charged under an act of

[Interpretation]

L'hon. Otto Lang (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais dire ceci si je le peux au sujet de l'autre question. C'est M. MacEachen qui s'occupe de ce projet de loi à la Chambre plutôt que moi et, par conséquent, je suis heureux de ne pas avoir à dire si oui ou non il y a des amendements, bien que je ne pense pas qu'il y en ait, mais c'est son projet de loi.

Le président: Je vous remercie.

M. Lang: Monsieur le président, m'accompagnent aujourd'hui M. Don Thorson, sous-ministre; les sous-ministres associés, MM. Ollivier et Christie; et les sous-ministres adjoints, MM. Samuels, Ryan, Munro et LaForest. Également, MM. Chalmers, Donovan et Cocks de l'administration et des finances.

J'ai une déclaration brève. Les crédits pour 1974-1975 se répartissent en quatre postes: l'administration de la Justice, la Cour suprême et la Cour fédérale du Canada, la Commission de révision de l'impôt et la Commission de réforme du droit du Canada. Je vais traiter des crédits relatifs aux trois premiers postes et je suppose que vous voudrez entendre le président de la Commission de réforme du droit, M. le juge Patrick Hartt, au sujet du programme de la Commission de réforme du droit.

Depuis quelques années, le ministère a connu une expansion rapide parallèlement à l'augmentation des initiatives gouvernementales, des litiges et à l'accroissement accéléré et continu des cas de poursuites judiciaires relatives aux stupéfiants. Vers la fin de 1974-1975, on s'attend que 130 avocats travailleront dans les six bureaux régionaux du ministère qui seront situés à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et qu'environ 165 avocats seront détachés auprès de l'administration centrale de 30 ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Également, ces dernières années, le ministère a dû diversifier son activité afin d'être en mesure d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés. Nombre de problèmes sociaux du passé sont devenus les problèmes juridiques du présent et le ministère se trouve engagé dans de nombreux domaines qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas réellement juridiques. L'augmentation des programmes de subventions et de contributions du ministère en reflète l'activité accrue dans des domaines autres que son rôle traditionnel d'assurer les services juridiques du gouvernement du Canada, de ses ministères et organismes, et de surveiller l'administration de la justice au Canada dans toutes les matières qui ne relèvent pas de la compétence provinciale.

Des accords fédéraux-provinciaux concernant l'aide juridique en matière criminelle ont été conclus avec toutes les provinces à l'exception de la Saskatchewan. On s'attend à la signature d'un accord avec la Saskatchewan dans un mois ou deux. Pour ce qui est des Territoires du Nord-Ouest, un accord fédéral-provincial prévoyant l'aide juridique, tant en matière civile qu'en matière criminelle, existe depuis environ deux ans. Les discussions se poursuivent en vue d'un accord avec le territoire du Yukon.

Comme je l'ai mentionné l'an dernier, le gouvernement fédéral, en vertu de ces accords, verse à une province, chaque année, jusqu'à 50 cents par habitant, mais pas plus que 90 p. 100 des dépenses provinciales, pour aider la province à assurer une aide juridique aux personnes qui y sont admissibles et qui ont besoin des services d'un avocat.